

Une équipe à votre écoute

Laurie LIMOU

Responsable SUPV

laurie.limou@paysdevitre.org

Maïlys CHEVALIER

*Chargée de mission Urbanisme – AMO –
Observatoire du SCoT*
conseil.urbanisme@paysdevitre.org

Rachel JACQUOT

Chargée de mission Urbanisme et AMO
rachel.jacquot@paysdevitre.org

Marie VOISINE

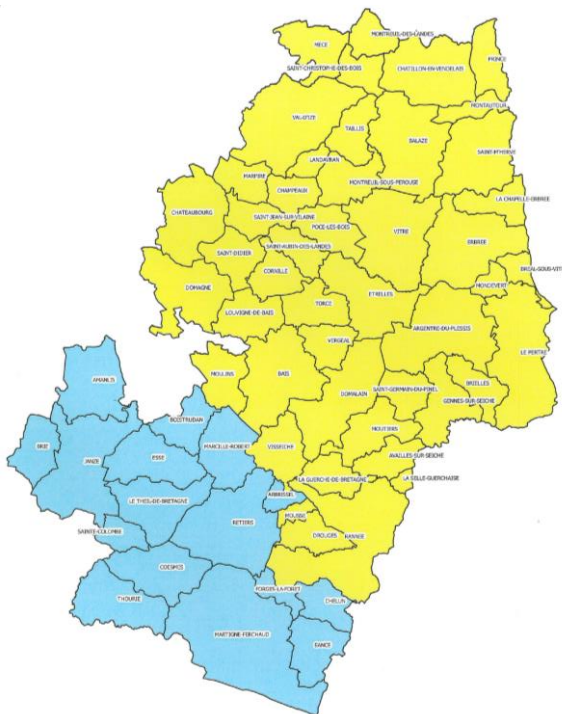
*Gestionnaire administrative
et chargée d'AMO*
syndicat.urbanisme@paysdevitre.org

Annie LEMEE

*Coordinatrice – Instructrice des
autorisations d'urbanisme*
instruction.urbanisme@paysdevitre.org

Richard DEZALLEUX

Instructeur des autorisations d'urbanisme
instruction.urbanisme@paysdevitre.org



Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

15 Boulevard Denis Papin
35500 Vitré
Tel : 02 99 00 91 11
syndicat.urbanisme@paysdevitre.org



Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

Au service de vos projets

observatoire
vitré **Projets**
construire
communes **SCoT** urbanisme
conseil **ZAN** densification
planification

 **Syndicat d'Urbanisme**
du Pays de Vitré

Présentation du SUPV

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) est un syndicat mixte initialement créé, au début des années 2000, pour prescrire la révision du Schéma directeur (anciennement SCoT) des cantons d'Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, Vitré-Est et Vitré-Ouest.

Situé aux Portes de la Bretagne, il se compose aujourd'hui, de 62 communes organisées en 2 intercommunalités : Vitré Communauté (46 communes) et Roche aux Fées Communauté (16 communes).

Déployé sur un territoire de 1 282 km², le Pays de Vitré compte 108 403 habitants au dernier recensement INSEE de 2019.

Les missions du SUPV

Piloter le Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT

Le SUPV porte et pilote le SCoT du Pays de Vitré approuvé dans sa dernière version le 15 février 2018 (disponible sur le blog du SUPV).

Le SUPV est ainsi chargé de :

- Conduire les procédures d'évolution du SCoT ;
- Donner des avis sur la compatibilité des documents de planification communaux (ex : PLU, carte communale) et intercommunaux (ex : PLH) avec le SCoT ainsi qu'avec certaines opérations ;
- Evaluer l'application du SCoT par la création d'un Observatoire et la mise en place d'indicateurs de suivi.

Conseiller les décideurs et acteurs locaux

Le SUPV assure une activité de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités :

- Accompagnement sur les différentes procédures d'évolution des documents d'urbanisme (PLU et carte communale) et appui sur la lecture des règlements d'urbanisme ;
- Fourniture de documents types (délibérations, arrêtés, etc.) ;
- Conseils (gratuits) divers sur le champ de l'urbanisme et des outils de maîtrise foncière (droit de préemption urbain, enquête publique, participations d'urbanisme, etc.).

Une adresse mail dédiée :

conseil.urbanisme@paysdevitre.org

Accompagner les projets des communes

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), conventionnée, non soumise à TVA, est proposée par le SUPV pour accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets tels que les :

- Lotissements ;
- Etudes de programmation urbaine et architecturale ;
- Marchés de maîtrise d'œuvre en construction neuve ou en réhabilitation (équipements publics, logements, commerces, etc.).
- Marchés de maîtrise d'œuvre d'aménagement de centres-bourgs, de voiries, aménagement et/ou création d'espaces publics, etc.

Instruire les autorisations d'urbanisme

Une prestation de services sur mesure pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est proposée par le SUPV. Ce service est actuellement dédié aux communes adhérentes de Roche aux Fées Communauté :

- Instruction des demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme d'information et opérationnel ;
- Renseignements aux communes et pétitionnaires.

Une adresse mail dédiée :

instruction.urbanisme@paysdevitre.org

Former les élus

Le SUPV propose également une à deux fois par an des temps de « formation d'acculturation » à l'urbanisme aux élus du territoire.

Contactez-nous

Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

15 boulevard Denis Papin

35500 Vitré

02 99 00 91 11

syndicat.urbanisme@paysdevitre.org

Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermé le mercredi)

Pour plus de détails, visitez notre blog !
<https://scotpaysdevitre.wordpress.com>